

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4003**

Intitulé

BMA : Brevet des métiers d'art Arts et techniques du tapis et de la tapisserie de lisse option rentrée de tapis

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

241 Textile

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Artisan hautement qualifié pouvant restaurer un tapis ou une tapisserie. S'agissant d'un travail de restauration, il sait utiliser des procédés réversibles, conserver un maximum d'éléments anciens, respecter l'état de l'oeuvre.

Ses compétences lui permettent de :

- situer un tapis ou une tapisserie dans son contexte de création plastique et technique
- gérer une réalisation seul ou en équipe (préparation des matières d'oeuvre, des outils, des équipements, des métiers et des postes de travail, gestion des approvisionnements)
- établir les coûts et les délais de fabrication
- suivre les étapes de réalisation et contrôler la qualité.

Ses connaissances en histoire de l'art, en histoire de la tapisserie et de ses styles apporte un complément indispensable à ses compétences technique et artistique pratique (maîtrise du dessin, des volumes, des couleurs).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le technicien peut intervenir dans les Manufactures Nationales, au Mobilier National, manufactures et entreprises privées, ateliers d'artisans indépendants, ateliers de cartonniers-lisseurs. Tapisserie de basse lisse, tapisserie de haute lisse, carton de tapisserie rentrayeur

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1804 : Réalisation d'ouvrages d'art en fils

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- technique et technologie du tapis et de la tapisserie - mathématiques-chimie
- projet de réalisation
- français
- langue vivante
- culture plastique
- connaissances des milieux de création
- vie sociale et professionnelle

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé à parts égales : - de professeurs de l'enseignement public et de l'enseignement privé ainsi que d'un enseignant de centre de formation d'apprentis préparant à cet examen, parmi lesquels au moins un membre de l'équipe pédagogique assurant la formation - de membres de la profession intéressée, employeurs et salariés en nombre égal
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem

Par expérience dispositif VAE	X	idem
-------------------------------	---	------

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Articles D 337-125 à D 337-138 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 05/08/93

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reffet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :